



Pour une
ÉCONOMIE VERTE

CONSEIL GÉNÉRAL 2019

Le changement
EN ACTION

Table

DES MATIÈRES

1 - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1.1 Efficacité énergétique	4
1.2 Production d'énergies renouvelables	5
1.3 Industries et énergies renouvelables	5
1.4 Électrification des transports	6
1.5 Exportation d'électricité	6
1.6 Hydro-Québec	7
1.7 Soutien à l'innovation	7
1.8 Diffusion des connaissances et soutien à la recherche	8

2 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1 Retrait du plastique à usage unique	9
2.2 Redevance sur les bouteilles d'eau	10
2.3 Lutte contre le suremballage	10
2.4 Lutte contre le gaspillage alimentaire	11
2.5 Recyclage du verre	11
2.6 Économie circulaire	12
2.7 Gaz naturel renouvelable	12
2.8 Obsolescence programmée	13
2.9 Gaz réfrigérants	13
2.10 Installations sanitaires	14
2.11 Publicités	14

3 - PROTECTION DU TERRITOIRE

3.1 Aires protégées au Québec et aires marines protégées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent	15
3.2 Stations d'assainissement des eaux	16
3.3 Pesticides en milieux agricoles et urbains	17
3.4 Développement de circuits d'achats locaux	17
3.5 Agriculture biologique	18
3.6 Agriculture de serre	18
3.7 Gestion de l'eau	19
3.8 Sel de voirie	19

4 - MOBILITÉ DURABLE

4.1 Télétravail	20
4.2 Modes alternatifs de transport	21
4.3 Transport collectif	21
4.4 Covoiturage	22
4.5 Systèmes de transport intelligent	22

Transition ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique consiste en un changement profond dans nos modes de production et de consommation d'énergie. Elle est rendue nécessaire par le réchauffement climatique et les dangers que ces derniers entraînent sur les êtres vivants. Afin d'atteindre notre objectif de réduire de 37,5 % nos émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030, il est urgent d'agir. Le Québec est déjà un modèle en Amérique du Nord dans la lutte aux gaz à effet de serre (GES). Le Québec produit 9,9 tonnes de gaz à effet de serre (GES) par habitant alors que la moyenne canadienne est de 20,1 tonnes de gaz à effet de serre (GES) par habitant. En utilisant son potentiel hydroélectrique, il peut aider ses voisins à atteindre leurs cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES).

1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE | LES RÉOLUTIONS

1.1. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que nous ne consommons pas. Entreprendre une démarche d'efficacité énergétique est donc bon pour l'environnement et l'économie.

Réduire la production et la consommation d'énergie peut se faire de plusieurs façons. L'adoption de comportements moins énergivores, l'utilisation d'équipements résidentiels ou industriels plus efficaces, le recours aux sources d'énergie les moins polluantes et une gestion rationnelle de la consommation sont tous des moyens d'optimiser notre production et notre consommation d'énergie.

PROPOSITION 1.1

La Coalition Avenir Québec propose de bonifier les mesures favorisant l'efficacité énergétique.

Proposé par la Commission politique

1.2. PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les sources d'énergie renouvelables sont des sources d'énergie dont le renouvellement se fait de manière naturelle et assez rapidement pour être considérées comme inépuisables ou quasi inépuisables.

Parmi les sources d'énergies renouvelables, on peut penser à l'hydroélectricité, mais aussi au solaire, à l'éolien, ou à la géothermie.

Au Québec, un peu plus de la moitié de l'énergie consommée provient encore de sources d'énergie non renouvelable, notamment le pétrole, dont la combustion est une source importante de gaz à effet de serre (GES).

Nous pouvons faire plus, faire mieux, en encourageant davantage la production et la consommation d'énergies renouvelables.

PROPOSITION 1.2

La Coalition Avenir Québec propose de mettre de l'avant des moyens pour accélérer l'adoption d'énergies renouvelables afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Proposé par la Commission politique, amendé par Montréal et Chaudière-Appalaches

1.3. INDUSTRIES ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les énergies fossiles non renouvelables représentent toujours un peu plus de 50% de la consommation énergétique du Québec. Bien qu'une part importante de cette consommation soit destinée au transport, le secteur industriel est encore un grand consommateur d'énergie non renouvelable. Il utilise toujours environ 38% d'énergies non renouvelables.

Des gains considérables de réduction de consommation d'énergies non renouvelables sont encore à faire dans le secteur industriel. Il faut accompagner les entreprises afin de les aider à se tourner vers une plus grande utilisation des énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles.

PROPOSITION 1.3

La Coalition Avenir Québec propose d'accompagner et de soutenir financièrement les industries et les institutions qui utilisent des sources d'énergies non renouvelables vers l'utilisation d'énergies renouvelables.

Proposé par la Commission politique, amendé par l'Abitibi-Témiscamingue et Montréal

1.4. ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Les Québécoises et Québécois sont de plus en plus friands de voitures électriques. Les avancées technologiques des dernières années rendent aujourd'hui les véhicules électriques de plus en plus abordables, efficaces et adaptés aux besoins des utilisateurs.

Il y a à peine 39 000 voitures électriques sur les routes du Québec. Le Québec fait aussi pâle figure quand on le compare à la Californie ou aux pays scandinaves. La Norvège un pays de 5,256 millions d'habitants comptait déjà en 2018 environ 200 192 véhicules électriques.

L'électrification des transports ne concerne pas seulement les voitures. Il y a un immense marché à développer dans le domaine des camions légers, des camions lourds, des autobus, des autobus scolaires et même des véhicules industriels et agricoles.

Le Québec bénéficie d'avantages concurrentiels pour électrifier les transports. Il dispose avec l'hydroélectricité d'une énergie propre en grande quantité et à un prix concurrentiel. Le Québec peut se donner comme objectif de devenir une plaque tournante internationale incontournable dans l'électrification des transports.

PROPOSITION 1.4

La Coalition Avenir Québec propose d'accélérer l'électrification des transports, d'augmenter le nombre de bornes électriques partout sur le territoire du Québec et de soutenir le développement de l'industrie du transport électrique.

Proposé par la Commission politique, amendé par le Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches

1.5. EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ

Le Québec joue déjà un rôle majeur dans la lutte aux gaz à effet de serre (GES). Il est un modèle au Canada et en Amérique du Nord.

Pour profiter pleinement de son potentiel énergétique, le Québec peut se positionner comme la batterie du Nord-est de l'Amérique et devenir le modèle d'une économie verte pour toute la région. Cette alliance énergétique serait une relation gagnant-gagnant pour le Québec et ses partenaires.

Gagnant pour nos partenaires, parce qu'ils profiteraient d'une énergie propre, abondante et bon marché. Une famille des Maritimes, de la Nouvelle-Angleterre ou de l'Ontario paierait moins cher pour de l'hydroélectricité québécoise que pour du charbon, du gaz naturel ou du nucléaire. Cela aiderait aussi les gouvernements à remplir leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) et à accélérer leur transition énergétique.

Gagnant pour le Québec, parce que l'exportation de nos ressources naturelles créerait de la richesse pour tous les Québécoises et Québécois. Ce serait non seulement une importante source de revenus, mais aussi un moteur de développement pour attirer des investisseurs et créer des emplois bien rémunérés.

PROPOSITION 1.5

La Coalition Avenir Québec propose d'accroître l'exportation d'électricité propre et renouvelable afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) nord-américaines.

Proposé par la Commission politique et amendé par Montréal

1.6. HYDRO-QUÉBEC

La production d'énergie (hydroélectrique) contribue à répondre aux besoins en matière d'énergie des États tout en respectant l'environnement. L'expertise d'Hydro-Québec dans ce domaine est reconnu internationalement. Il est d'autant plus important de soutenir l'exportation du savoir-faire d'Hydro-Québec à l'étranger que plusieurs pays produisent encore leur énergie aux charbons, une source d'énergie très polluante.

PROPOSITION 1.6

La Coalition Avenir Québec propose d'appuyer les démarches d'Hydro-Québec afin de valoriser à l'international le savoir-faire et l'expertise du Québec en matière de production hydroélectrique et de transport d'énergie.

Proposé par la Capitale-Nationale

1.7. SOUTIEN À L'INNOVATION

Le Québec regorge d'innovations dans le domaine de l'environnement. Le gouvernement du Québec doit contribuer à leur mise en valeur et leur diffusion. En plus de contribuer à la lutte aux changements climatiques, ce soutien permettra de favoriser le développement économique des entreprises québécoises.

PROPOSITION 1.7

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir financièrement les organismes publics (ministères et organismes) à servir de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour les innovations vertes du Québec, favorisant la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces technologies.

Proposé par Lanaudière

1.8. DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE ET SOUTIEN À LA RECHERCHE

La diffusion des connaissances et le soutien à la recherche dans le domaine de l'environnement contribuent fortement à inciter la population à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement et d'innover pour lutter efficacement contre les changements climatiques.

PROPOSITION 1.8

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir la diffusion des connaissances et la recherche scientifique dans le domaine de l'environnement.

Proposé par le Centre-du-Québec et l'Abitibi-Témiscamingue

Gestions des MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles est un élément important pour atteindre notre objectif de réduire les gaz à effet de serre (GES) de 37,5% en 2030 et notre objectif de produire zéro déchet. Bien que l'on pense intuitivement au bac de recyclage, la gestion des matières résiduelles implique en plus de revoir nos modes d'emballage et de consommation.



2. GESTIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

| LES RÉOLUTIONS

2.1. RETRAIT DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Nous consommons trop de plastiques à usage unique. À titre d'exemple, chaque Québécoise et Québécois utilise en moyenne 2,5 sacs de plastique par semaine, soit 130 sacs par an. Ainsi, au Québec, on compte un milliard de sacs qui sont produits par année.

Le plastique ne demeure pas entier longtemps, car il a tendance à se défaire en morceaux graduellement plus petits. Ceux-ci deviennent donc de plus en plus difficiles à ramasser et s'infiltrent dans les sols, intègrent des cours d'eau, sont ingérés par les animaux ou encore les blessent.

Le gouvernement libéral avait établi un plan d'action pour le retrait du plastique de 2011 à 2015. Il a finalement été abandonné. Résultat, au Québec, seulement 54% des matières recyclables contenues dans notre « bac vert » sont recyclées.

Nous devons faire mieux et trouver des solutions pour diminuer progressivement l'utilisation du plastique à usage unique.

PROPOSITION 2.1

La Coalition Avenir Québec propose de mettre en œuvre un plan de retrait du plastique à usage unique.

Proposé par la Commission politique et amendé par le Centre-du-Québec

2.2. REDEVANCE SUR LES BOUTEILLES D'EAU

L'eau est essentielle à la vie et à une bonne santé. Toutefois, la production d'eau embouteillée contribue à l'émission de gaz à effet de serre (GES).

Une bouteille d'eau peut prendre jusqu'à 400 ans avant de se décomposer. Même s'il y a le logo « recyclage » sur la bouteille, au Québec, seulement 30 à 40% de ces bouteilles sont mises au recyclage. 600 millions d'entre elles ne sont pas recyclées.

En abandonnant progressivement l'utilisation de bouteilles d'eau, nous améliorerons la santé de nos cours d'eau, de nos sols et de notre faune.

PROPOSITION 2.2

La Coalition Avenir Québec propose d'imposer des redevances et une consigne sur les bouteilles d'eau afin de réduire progressivement leur utilisation.

Proposé par la Commission politique, amendé par l'Abitibi-Témiscamingue et la Capitale-Nationale

2.3. LUTTE CONTRE LE SUREMBALLAGE

Au Québec, 70% de tous les emballages mis sur le marché proviennent de l'industrie alimentaire.

Le suremballage alimentaire est une menace pour l'environnement et il alourdit le coût de la gestion des matières résiduelles assumé par les municipalités. Les Québécoises et Québécois dépensent 1,3 milliard de dollars par année pour gérer leurs déchets.

C'est pour cette raison que nous devons mettre en place des mesures pour encourager le recours aux emballages écoresponsables.

PROPOSITION 2.3

La Coalition Avenir Québec propose de mettre en place des mesures pour encourager le recours aux emballages écoresponsables et pour lutter contre le suremballage.

Proposé par la Commission politique et amendé par l'Estrie

2.4. LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Au Canada, 63% des aliments sont jetés par les citoyens alors qu'ils auraient pu être consommés. Ainsi, un ménage moyen gaspille 140 kg de nourriture chaque année ce qui équivaut à une perte de 1 100 \$.

Le gaspillage alimentaire engendre des émissions polluantes inutiles, augmente la consommation d'eau et réduit la biodiversité en conduisant à l'agrandissement des terres agricoles pour produire de la nourriture qui ne sera pas consommée.

En plus d'occasionner une utilisation inadéquate de nos ressources, l'enfouissement ou l'incinération de ces aliments génère des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui contribuent aux changements climatiques.

Certaines chaînes de supermarchés du Québec font des efforts pour réduire le gaspillage alimentaire, mais on peut faire mieux.

PROPOSITION 2.4

La Coalition Avenir Québec propose de mettre en œuvre des mesures pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Proposé par la Commission politique

2.5. RECYCLAGE DU VERRE

Le recyclage du verre est la grande faiblesse de notre système de recyclage. Entre 2012 et 2015, à peine 14 % du verre a été recyclé au Québec. Trop souvent, le verre que nous mettons au bac de recyclage se retrouve dans les dépotoirs.

Après quinze ans d'inaction libérale, il est urgent de revoir tout le processus de recyclage du verre.

PROPOSITION 2.5

La Coalition Avenir Québec propose d'augmenter de façon significative la cueillette et le recyclage du verre.

Proposé par la Commission politique et amendé par Lanaudière

2.6. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire consiste à optimiser l'usage d'un objet tout au long de son cycle de vie et de lui trouver de nouveaux débouchés à la fin de celui-ci.

L'économie circulaire peut prendre plusieurs formes. Que ce soit en partageant à plusieurs l'usage d'un même objet, en s'assurant de sa « réparabilité » ou en récupérant en partie ou en totalité de l'objet lui-même ou de ses composantes.

L'économie circulaire permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais aussi l'utilisation des matières premières qui entrent dans la fabrication des objets comme l'eau ou l'énergie.

L'économie circulaire entraîne des retombées économiques importantes en créant de nombreux emplois et en permettant aux entreprises et aux particuliers d'économiser en réduisant le gaspillage.

PROPOSITION 2.6

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir et bonifier le développement de l'économie circulaire afin de notamment créer de nouveaux débouchés pour nos matières résiduelles.

Proposé par la Commission politique, amendé par l'Outaouais et le Centre-du-Québec

2.7. GAZ NATUREL RENOUVELABLE

Le gaz naturel renouvelable est produit par des matières organiques domestiques, des déchets agricoles ou de résidus forestiers qui autrement seraient gaspillés.

La production de gaz naturel renouvelable à l'aide de matières organiques permet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre (GES) en empêchant que des déchets soient enfouis et qu'ils produisent du méthane nocif pour l'environnement.

En plus d'être bonne pour l'environnement, la production de gaz naturel contribue au développement économique. On estime à 1,6 milliard de dollars les retombées économiques potentielles reliées au gaz naturel renouvelable. De nombreux emplois payants en région seraient aussi créés.

Le développement d'une filière de gaz naturel renouvelable contribuerait aussi grandement à assurer une autonomie énergétique du Québec et à diminuer notre déficit commercial causé par l'achat d'énergie non renouvelable.

PROPOSITION 2.7

La Coalition Avenir Québec propose de favoriser, bonifier et soutenir la production et l'utilisation de gaz naturel renouvelable (GNR) par l'utilisation de la biomasse et des matières résiduelles.

Proposé par la Commission politique, amendé par Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec

2.8. OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

L'obsolescence programmée est une stratégie commerciale qui raccourcit la vie des produits. Elle bafoue le droit des consommateurs à avoir un usage raisonnable des biens achetés. Cette pratique doit cesser afin de mieux protéger le consommateur, éviter la surconsommation et réduire les ressources utilisées dans la production des biens de consommation.

PROPOSITION 2.8

La Coalition Avenir Québec propose de contrer l'obsolescence programmée et d'encourager le droit à la réparation et la responsabilité élargie des fabricants.

Proposé par le Centre-du-Québec et la Commission de la Relève

2.9. GAZ RÉFRIGÉRANTS

Une mauvaise récupération des gaz réfrigérants a des conséquences néfastes pour l'environnement comme l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'accélération des changements climatiques et la contamination au mercure de l'environnement. Une meilleure récupération de ces gaz s'impose.

PROPOSITION 2.9

La Coalition Avenir Québec propose d'augmenter de façon significative la récupération des gaz réfrigérants.

Proposé par le Centre-du-Québec

2.10. INSTALLATIONS SANITAIRES

L'eau est une ressource précieuse dont nous devons à tout prix éviter le gaspillage. Les installations sanitaires consomment énormément d'eau. Il faut donc favoriser l'usage d'installations sanitaires à faible consommation d'eau.

PROPOSITION 2.10

La Coalition Avenir Québec propose de réduire l'usage des installations sanitaires à grands débits d'eau.

Proposé par le-Centre-du-Québec

2.11. PUBLICITÉS

La production de publicité destinée au secteur résidentiel consomme énormément de ressources et augmente considérablement la quantité de déchets. Il faut revoir la façon de distribuer le matériel publicitaire afin de réduire son empreinte environnementale en proposant de nouvelles façons de faire.

PROPOSITION 2.11

La Coalition Avenir Québec propose de mieux appuyer les municipalités et régler la distribution de matériaux publicitaires non-sollicités.

Proposé par la Montérégie

Protection DU TERRITOIRE

La protection du territoire participe à la lutte aux changements climatiques. Elle permet de protéger la biodiversité, de soutenir un développement économique durable et d'améliorer la qualité de vie globale des Québécoises et Québécois en leur offrant un environnement sain.



3. PROTECTION DU TERRITOIRE | LES RÉOLUTIONS

3.1. AIRES PROTÉGÉES AU QUÉBEC ET AIRES MARINES PROTÉGÉES DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

Selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le Québec compte 166 760 km² d'aires protégées, ce qui représente 10% de sa superficie. Plus précisément, la protection terrestre et en eau douce couvre 161 097 km², soit 10,65% du territoire, alors que le milieu marin est protégé sur 5 663 km², ou 3,65% sa superficie.

Le réseau d'aires marines protégées s'étend sur 1,3% du milieu marin québécois, soit 1 957 km². Quant au territoire du Plan Nord, il est protégé sur 11,79% de sa superficie.

Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les pourcentages que l'ancien gouvernement libéral s'était engagé à atteindre pour 2020, soit 17% d'aires protégées en zones terrestres et d'eaux intérieures, dont 20% sur le territoire du Plan Nord, et 10% en zones marines et côtières.

La mise en place d'aires protégées permet de protéger la biodiversité, lutter contre les changements climatiques et offrir un accès nature aux citoyens et favoriser la diversification économique des régions. Il est urgent de mieux protéger le territoire québécois.

PROPOSITION 3.1

La Coalition Avenir Québec propose d'augmenter le pourcentage d'aires protégées au Québec et le pourcentage d'aires marines protégées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ainsi que d'augmenter le pourcentage d'aires privées par la conservation volontaire afin d'atteindre les objectifs fixés dans les accords internationaux auxquels le Québec a adhéré.

Proposé par la Commission politique, amendé par l'Estrie et les Laurentides

3.2. STATIONS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Durant les cinquante dernières années, des investissements majeurs ont favorisé l'amélioration notable de la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs. Toutefois, tous les problèmes reliés à l'assainissement municipal n'ont pu être réglés, notamment ceux concernant les débordements par temps de pluie, des réseaux d'égouts municipaux, la contamination résiduelle des effluents des stations d'épuration municipales, les eaux usées non traitées des petites municipalités ou encore des eaux usées des résidences non raccordées à un réseau d'égouts municipal et ayant des installations d'assainissement autonome vétustes ou inadéquates, ce qui entraîne de nombreux déversements d'eaux usées.

De plus, une partie des infrastructures d'eau approchent leur fin de leur vie utile et doivent être renouvelées. On constate que pour maintenir le service de l'eau à son niveau actuel, sa restauration nécessitera des investissements importants au cours des prochaines années.

Le réseau québécois de gestion des eaux usées est donc à améliorer. Les municipalités ont besoin d'aide pour mettre à niveau leurs usines d'épuration et leurs infrastructures sanitaires. Il reste beaucoup de travail à accomplir avant de pouvoir se réappropriier un fleuve propre avec une qualité d'eau pouvant permettre la baignade partout au Québec.

PROPOSITION 3.2

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir les municipalités dans la mise à niveau des systèmes collecteurs et les stations d'assainissement des eaux ainsi que d'inciter le remplacement des installations septiques pour s'assurer de la qualité optimale de l'eau et d'éviter les déversements.

Proposé par la Commission politique, amendé par l'Abitibi-Témiscamingue et les Laurentides

3.3. PESTICIDES EN MILIEUX AGRICOLES ET URBAINS

Bien que l'utilisation des pesticides soit parfois une nécessité afin de lutter contre des espèces nuisibles, elle doit être un dernier recours.

Trop de pesticides utilisés pendant de nombreuses années se sont avérés plus nuisibles qu'utiles. Une fois déversés, les pesticides se dispersent dans l'environnement et contaminent l'ensemble des écosystèmes.

La présence de pesticide dans la chaîne alimentaire et dans l'environnement peut également présenter des risques sanitaires pour les êtres vivants à court ou long terme.

Il faut s'assurer que l'utilisation de pesticides soit une solution de dernier recours. Il existe des alternatives dont il faut encourager l'usage. Il faut aussi mieux informer les utilisateurs de pesticides sur les solutions qui s'offrent à eux.

PROPOSITION 3.3

La Coalition Avenir Québec propose de réduire l'utilisation de pesticides en milieu agricole et urbain et de soutenir le développement de méthodes alternatives à l'usage des pesticides.

Proposé par la Commission politique et amendé par Chaudière-Appalaches

3.4. DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS D'ACHAT LOCAUX

L'achat local est de plus en plus valorisé par les Québécoises et Québécois. Plusieurs raisons méritent que l'on encourage davantage cette pratique.

D'un point de vue environnemental, le transport sur de longues distances est source de gaspillage d'énergie, augmente la congestion routière. Réduire les distances de transport des marchandises conduit à diminuer les gaz à effet de serre (GES).

D'un point de vue économique, le développement de circuits d'achats locaux permet de soutenir l'économie locale, tout en créant des emplois de qualité et en préservant notamment le tissu social des municipalités de région.

PROPOSITION 3.4

La Coalition Avenir Québec propose de favoriser le développement de circuits courts d'approvisionnement et d'achats qui permettent de soutenir l'économie locale.

Proposé par la Commission politique et amendé par Chaudière-Appalaches

3.5. AGRICULTURE BIOLOGIQUE

D'un point de vue environnemental, nous avons fortement intérêt à encourager l'agriculture biologique, car elle est bénéfique pour la réduction de consommation de pesticides, pour la santé, pour le bien-être animal, pour la protection de l'environnement et pour la réduction de gaz à effet de serre (GES).

D'un point de vue économique, nous avons aussi fortement intérêt à développer l'agriculture biologique. Au Québec, les ventes de produits biologiques représentaient, en 2012, 400 millions de dollars. Le potentiel de croissance est encore énorme, car la valeur de la production biologique représente aujourd'hui entre 2 et 4 % de la production alimentaire québécoise et canadienne.

PROPOSITION 3.5

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir davantage l'agriculture biologique en milieux ruraux et urbains.

Proposé par la Commission politique et amendé par Montréal

3.6. AGRICULTURE DE SERRE

L'agriculture en serre permet aux producteurs québécois de faire pousser des aliments jusqu'à 12 mois par année et d'éviter d'importer des fruits et des légumes de l'étranger pendant l'hiver. L'agriculture en serre permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'usage des pesticides. Elle contribue aussi au développement économique régionale.

PROPOSITION 3.6

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir le développement de l'agriculture en serre pour la culture alimentaire afin de réduire les gaz à effet de serre (GES) causés par l'importation des produits de l'agriculture.

Proposé par la Capitale-Nationale et le Bas-Saint-Laurent

3.7. GESTION DE L'EAU

Avec ses dizaines de milliers de rivières et plus de trois millions de plans d'eau, le Québec possède une richesse qui doit être protégée. La préservation des cours d'eau du Québec doit être une priorité que ce soit par le biais de la préservation des berges et de leur décontamination ou en s'assurant que l'accès et l'usage des cours d'eau garantissent leur préservation.

PROPOSITION 3.7

La Coalition Avenir Québec propose d'améliorer l'accès aux rivières et aux plans d'eau dans un souci de protection de l'eau.

Proposé par Montréal et la Montérégie

3.8. SELS DE VOIRIE

Actuellement, l'épandage du sel de voirie est largement utilisé pour rendre les routes sécuritaires l'hiver. Cette méthode engendre des impacts négatifs à l'environnement, dont la détérioration de la qualité des sols, l'augmentation de la salinité de l'eau et l'empoisonnement de petits animaux. L'utilisation de méthodes alternatives permettrait de limiter ces impacts.

PROPOSITION 3.8

La Coalition Avenir Québec souhaite favoriser les alternatives à l'utilisation du sel de voirie traditionnel lors de la période hivernale.

Proposé par la Commission de la Relève

Mobilité DURABLE

Le transport est un des deux secteurs au Québec qui produit le plus de gaz à effet de serre (GES). Il est urgent d'investir dans la mobilité durable si on veut offrir aux citoyens qui le désirent une alternative à l'automobile fiable, efficace, confortable, sécuritaire et respectueuse de l'environnement. La mobilité durable doit assurer une part beaucoup plus grande dans les déplacements des Québécoises et Québécois pour accéder à leurs lieux de résidence, de travail, d'études ou simplement pour se déplacer pour leurs loisirs.

4. MOBILITÉ DURABLE | LES RÉOLUTIONS

4.1. TÉLÉTRAVAIL

En réduisant le nombre de déplacements, le télétravail est un moyen efficace pour lutter contre les changements climatiques et réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES). En plus de diminuer l'empreinte environnementale des travailleurs, il contribue aussi à augmenter leur productivité et a ainsi une incidence économique positive.

PROPOSITION 4.1

La Coalition Avenir Québec propose d'encourager le télétravail et les horaires variables pour réduire et faciliter les déplacements des travailleurs.

Proposé par le Centre-du-Québec et la Commission de la Relève

4.2. MODES ALTERNATIFS DE TRANSPORT

La marche et le vélo sont des moyens efficaces et peu dispendieux pour lutter contre les changements climatiques et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). De plus, leur pratique a une incidence positive sur la santé publique. Malheureusement, dans plusieurs endroits la sécurité des piétons et des cyclistes et l'aménagement urbain ne favorisent pas le recours à ce moyen de déplacement. Des actions doivent être entreprises afin de favoriser ces modes de transport tout en respectant une cohabitation harmonieuse avec les automobilistes.

PROPOSITION 4.2

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir l'usage de modes de transport alternatif de transport non-émetteur de gaz à effet de serre (GES) comme le vélo.

Proposé par la Capitale-Nationale

4.3. TRANSPORT COLLECTIF

Le développement de l'offre de transport collectif n'est pas une dépense, mais un investissement qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. En plus d'être bénéfique pour l'environnement, l'expansion du transport collectif permettrait de diminuer la congestion routière, de créer des emplois bien rémunérés et de réaliser des économies en temps et en argent pour les familles du Québec.

PROPOSITION 4.3

La Coalition Avenir Québec propose d'accroître de façon significative l'offre, la qualité et l'utilisation du transport collectif.

Proposé par la Montérégie

4.4. COVOITURAGE

Afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la congestion routière, il convient de diminuer à la fois le nombre de véhicules et de voitures solos sur les routes. Cela passe notamment par la reconnaissance du covoiturage comme une forme viable de transport collectif et par le développement de plateformes facilitant le partage et la recherche de covoitureurs.

PROPOSITION 4.4

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir le développement du covoiturage et de l'autopartage.

Proposé par la Commission de la Relève

4.5. SYSTÈMES DE TRANSPORT INTELLIGENT

Les systèmes de transport intelligent (STI) permettent de lutter contre la congestion routière et d'améliorer la fluidité du réseau de transport, notamment en favorisant une synchronisation plus efficace des feux de circulation. La conséquence de la mise en place de systèmes de transport intelligent est de diminuer la pollution causée par le transport.

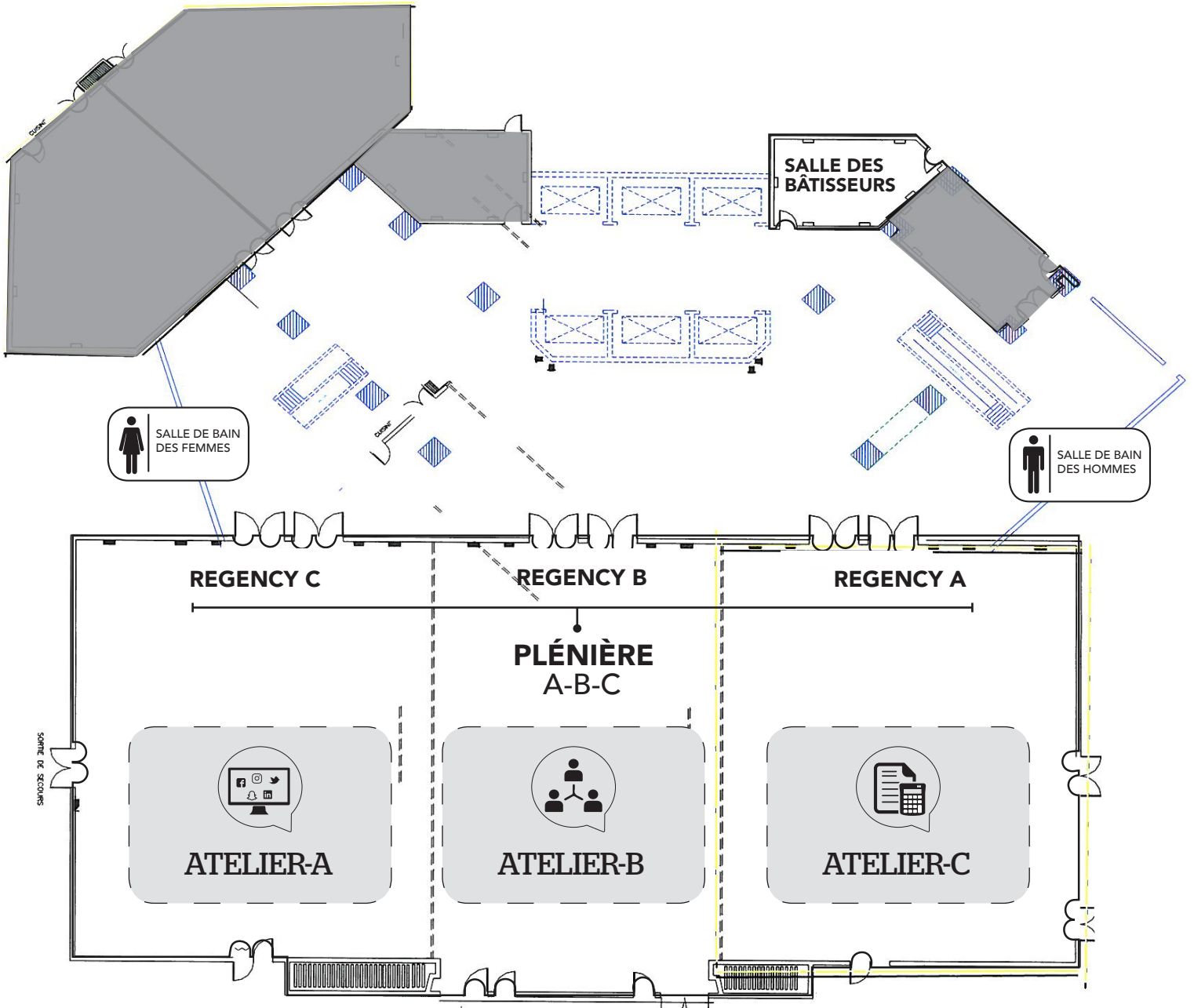
PROPOSITION 4.5

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir le développement des systèmes de transport intelligent.

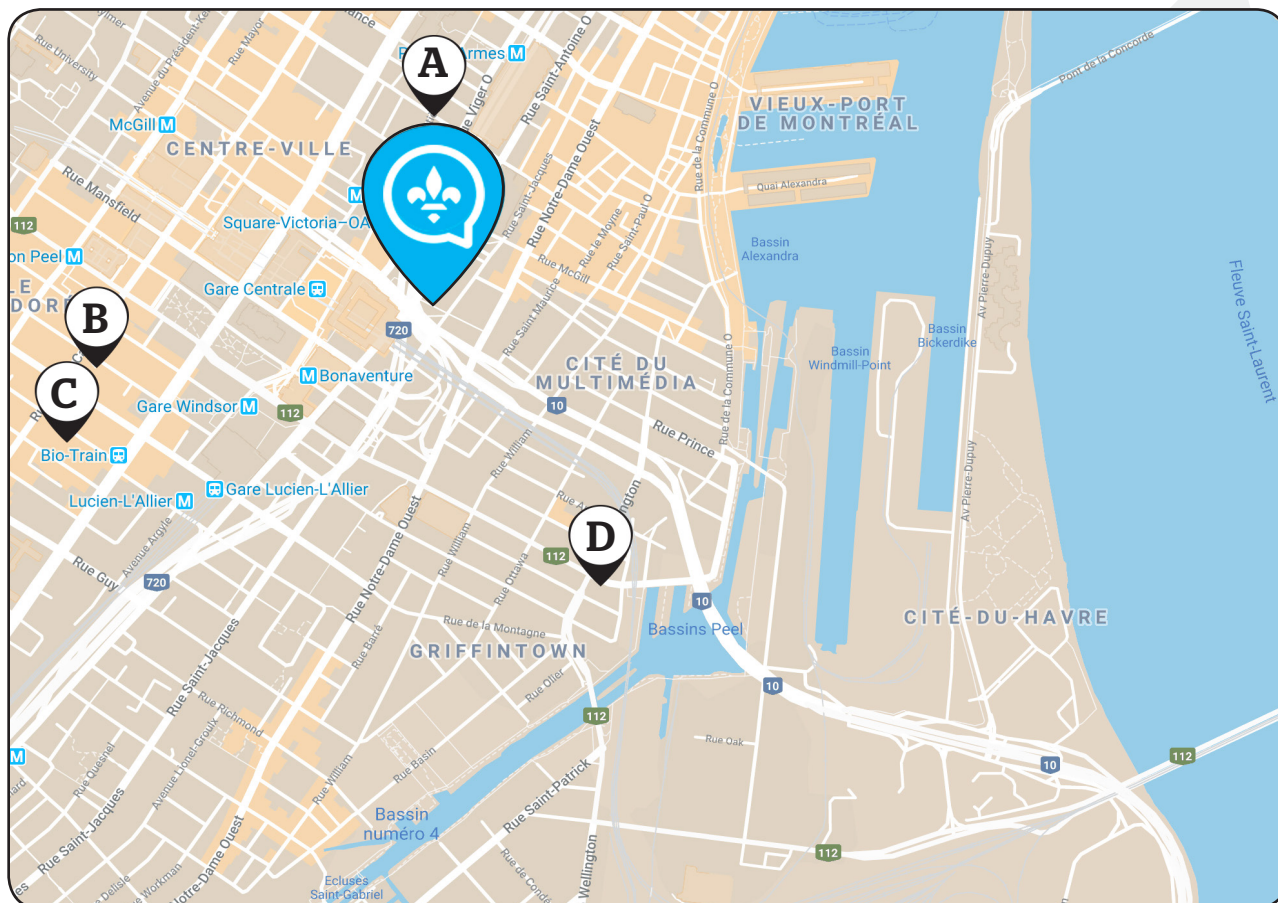
Proposé par la Commission politique

Plan PLAZA CENTRE-VILLE

DISPOSITION DES SALLES



Info HÉBERGEMENTS



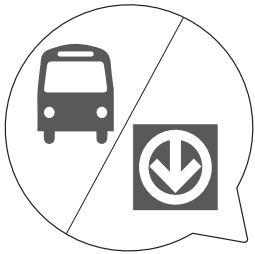
A **HÔTEL MONVILLE MONTRÉAL**
1041, rue de Bleury, Montréal (Québec) H2Z 1M7

B **BEST WESTERN PLUS MONTRÉAL CENTRE-VILLE HÔTEL EUROPA**
1240, rue Drummond, Montréal (Québec) H3G 1V7

C **COMFORT SUITES DOWNTOWN**
1214, rue Crescent, Montréal (Québec) H3G 2A9

D **HÔTEL ALT MONTRÉAL**
120, rue Peel, Montréal (Québec) H3C 0L8

Info DÉPLACEMENTS



TRANSPORT EN COMMUN

LIGNES D'AUTOBUS:

168 Nord | 168 Sud | 74 Sud | 38 Ouest | 36 Est

MÉTRO:

Square-Victoria- OACI

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS:

<http://www.stm.info/fr>



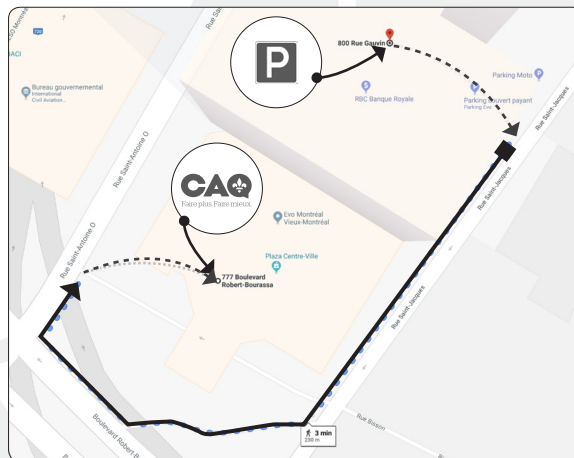
STATIONNEMENT SOUTERRAIN

10\$ PAR VÉHICULE PAR JOUR

TARGET PARK | 800, RUE GAUVIN



ITINÉRAIRE À PIED DU STATIONNEMENT
AU PLAZA CENTRE-VILLE
DURÉE DU TRAJET : 3 MINUTES | 250 MÈTRES



VISITEZ LE QUEBEC511.INFO

POUR VOUS INFORMER SUR L'ÉTAT DE LA
CIRCULATION ET DES TRAVAUX ROUTIERS
À MONTRÉAL.

Le changement
EN ACTION



Pour une
ÉCONOMIE VERTE

CONSEIL GÉNÉRAL 2019



Faire plus. Faire mieux.

LACAQ.ORG